

A voile et à peurs

Un documentaire habile qui évite les démonstrations poussives et le sensationnalisme racoleur.

DIMANCHE, À 21H00 - LCP DOC : "Ce que le voile dévoile", DE NÉGAR ZOKA.

Il faut bien avouer qu'après un an de débats anxiogènes sur le voile intégral et un bon paquet de reportages souvent caricaturaux, on se préparait à reculer à voir ce énième documentaire sur le sujet le plus rebattu du moment. Sauf que, dès les premières secondes de visionnage, on ravale nos soupirs. Habile, la réalisatrice Négar Zoka, auteure en 2002 de « Comment peut-on être français ? », évite les écueils habituels des démonstrations poussives et du sensationnalisme racoleur. Prenant

prétexte de ses origines franco-iraniennes pour s'interroger sur ce que la violence des réactions à l'égard du voile révèle de notre société, elle réussit un film à la première personne, extrêmement vivant et à l'ironie savoureuse. « Pourquoi la République se

sent-elle à ce point menacée par une minorité d'individus vivant en marge de la société ? », demande-t-elle. Pourquoi tant d'agitation autour d'une poignée de jeunes femmes, « certainement un peu dérangées », malgré la crise économique, la dette pharaonique de l'Etat et la désintégration des banlieues ?

Au fil de son enquête, qui l'amène à rencontrer des militants de Riposte laïque et des membres de la mission parlementaire partis en « résistance contre la menace islamiste », des femmes en niqab, des étudiantes d'école coranique, des historiens et des sociologues, on voit peu à peu se dessiner le profil d'une « France cloisonnée », angoissée, et « où s'appeler Asma est déjà un handicap ». Sans complaisance vis-à-vis des prédicateurs salafistes, qui ont l'art de « noyer le poisson islamiste dans les arabesques de la parole » et avec lesquels elle ne tombera jamais d'accord, Négar refuse néanmoins

de céder aux fantasmes de l'« invasion » offensive. Est-elle aveugle et sourde ? De parti pris ? Naïve même, comme le suggère son preneur de son Olivier, qu'elle a l'intelligence de faire participer et dans lequel le spectateur pourra parfois se reconnaître ? « Si nous nous laissons guider par nos peurs, nous ne serons plus très différents de nos ennemis », avance-t-elle. « Si on rasait les barbes, si on arrachait les voiles intégraux de force, changerions-nous les salafistes dans leurs convictions ? Au contraire, je pense que nous les renforcerions en les martyrisant. »

Le projet de loi dit anti-burqa, interdisant de se couvrir le visage dans tout l'espace public, a été adopté le 19 mai dernier en conseil des ministres, en dépit des risques d'inconstitutionnalité relevés par le Conseil d'Etat. Il sera débattu début juillet à l'Assemblée et en septembre, au



Le voile, intégral ou non, n'en finit pas d'agiter médias et politiques.

Sénat. En allant fouiller les archives de l'histoire, Négar Zoka nous rappelle qu'en 1905 des députés voulaient interdire la soutane dans la rue au prétexte qu'elle était un signe d'asservissement à l'Eglise, donc une atteinte à la dignité humaine, et qu'elle troublait l'ordre public en provoquant des réactions agressives de la part des passants. Aristide Briand, alors rapporteur, avait ainsi répondu aux parlementaires : « Il a paru à la commission que ce serait encourir, pour un résultat plus que problématique, le reproche d'intolérance et même s'exposer à un danger plus grave encore, le ridicule, que de vouloir, par une loi qui se donne pour but d'instaurer dans ce pays un régime de liberté au point de vue confessionnel, imposer aux ministres des cultes l'obligation de modifier la coupe de leurs vêtements. » Nos députés actuels seraient-ils plus laïcs que les fondateurs de la laïcité ? A méditer.

■ Marie Lemonnier